



EMIHL : Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon

L'EMIHL, conventionnée avec le Département de la Haute-Loire dans le cadre du schéma d'enseignement musical, assurera en **2022/2023**, les enseignements musicaux ci-dessous :

- ❖ **LE CURSUS INSTRUMENTAL COMPLET**, comprenant chaque semaine :
 - le cours d'instrument
 - le cours de formation musicale (obligatoire)
 - le cours collectif au choix* (*à choisir ci-dessous*)

En fin de cycle, les élèves accèdent aux examens départementaux de musique.

- ❖ **LE CURSUS DEBUTANT** (- de 8 ans) comprenant chaque semaine :
 - le cours d'instrument (15')
 - 1 cours collectif au choix : Eveil musical ou Chorale enfants/ado
- **Cours Collectifs au choix*** : Orchestre, Ensemble de Guitares, Ensemble de Musique Traditionnelle, Musique de Chambre, BATUCADA (percussions brésiliennes), Fanfare, Eveil musical, Chorales d'enfants et d'adultes.

Les cours collectifs peuvent être suivis seuls, sans suivre le CURSUS INSTRUMENTAL COMPLET (Tarifs différents)

La classe CHAM au **Collège de la Lionchère** permet d'intégrer une grande partie des enseignements dans l'emploi du temps scolaire, Bulletin d'inscription et tarifs spécifiques.

Tous les élèves en cursus instrumental complet ont accès à un ou plusieurs **cours collectifs**.

Les élèves parvenus en fin de 2^{ème} cycle peuvent s'inscrire en 3^{ème} cycle à l'Ecole Intercommunale du Pays des Sucs à Yssingeaux, ou resteront en perfectionnement de 2nd cycle à l'EMIHL.

LES DISCIPLINES ENSEIGNEES

- Instruments à cordes :** *violon, violoncelle, guitare*
Instruments à vent : *clarinette, flûte traversière, saxophone, trompette*
Claviers : *piano, grand orgue, batterie, percussions*
Instruments traditionnels : *accordéon diatonique, cornemuse*
Cours collectifs : **cités ci-dessus*

Vous pouvez retrouver toutes les informations et événements de l'EMIHL sur le site www.cc-hautlignon rubrique culture.

Si certains parents peuvent apporter leur aide lors des diverses manifestations musicales proposées tout au long de l'année, n'hésitez pas à vous faire connaître en envoyant un mail : emihl.cc.hautlignon@orange.fr

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Il est à adresser à : **Communauté de Communes du Haut-Lignon**
Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon,
13 allée des Pâquerettes, 43190 Tence (04 71 59 87 63)

Réinscriptions avant le 8 juillet 2022

Pour les nouveaux inscrits, dossier à rendre impérativement avant le 9 septembre 2022
(Merci de respecter ces dates !)

Important :

- Ce bulletin d'inscription doit être lu, rempli et signé (un bulletin par élève)
- une pièce justificative du domicile: taxe d'habitation, facture EDF, ou téléphone récente
- 1 enveloppe timbrée à l'adresse de la famille (1 par famille) ; excepté Chorale adulte/Batucada seule
- le paiement s'effectuera dès réception des factures en octobre 2021 et février.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

LA RENTREE → **Nouveauté !**

Le jour de la réunion de rentrée :

Un spectacle sera offert par l'association des parents d'élèves **LE MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022 !**
(Dans le cadre du Festival Musiques en vivarais Lignon)

RDV Salle LE CALIBERT (Mazet St Voy) – 16h** : accueil musical par les professeurs de l'EMIHL
16h30 : spectacle *Le voyage de Léa* (Le phare à son cie)
18h : rencontre parents/ professeurs

** Possibilité de laisser votre enfant à partir de 16h et de revenir pour la rencontre avec les professeurs.

Pour tout renseignement, la directrice assure une permanence téléphonique au 06.78.98.85.77
On peut aussi la rencontrer à la Communauté de Communes sur rendez-vous.

TARIFS ANNUELS D'INSCRIPTION

CURSUS INSTRUMENTAL COMPLET (à partir du Ier cycle) et DEBUTANT :

Débutant* (- 8 ans) (15 min) <small>*(1 cours ind.+ 1 cours collectif)</small>	I^{er} cycle (30 min)	II^{ème} cycle (40 min)
1 ^{er} Enfant : 270 €	1 ^{er} Enfant : 359 €	1 ^{er} Enfant : 368 €
2 ^{ème} Enfant : 230 €	2 ^{ème} Enfant : 301 €	2 ^{ème} Enfant : 311 €
3 ^{ème} Enfant : 210 €	3 ^{ème} Enfant : 268 €	3 ^{ème} Enfant : 272 €
4 ^{ème} Enfant : 170 €	4 ^{ème} Enfant : 219 €	4 ^{ème} Enfant : 233 €
	Adulte : 484 €	Adulte : 495 €

COURS COLLECTIFS SEULS (hors cursus)

Enfants : Chorale, Eveil, formation musicale, orchestres, ensembles **56 €**
Adulte : Chorale, formation musicale, orchestre, ensembles : **120 €**
Instrument supplémentaire (possible en second cycle) **203 €**

Toute scolarité commencée donne lieu au paiement intégral des droits d'inscription

Les élèves des communes autres que : Tence, Le Chambon-sur-Lignon, Le Mazet-St-Voy, St-Jeures, Chenereilles, Le Mas-de-Tence seront acceptés en cursus instrumental moyennant un tarif différent ;
Enfants débutant : **451 €** 1^{er} cycle : **581 €** 2^{ème} cycle : **587 €**
Adultes **566 €** **725 €** **731 €**

**ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LIGNON
DEMANDE D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2022-2023**

Nom de l'élève (en majuscules) _____

Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : _____

E mail (*informations EMIHL diffusées essentiellement par mail*) :

Téléphone domicile : _____ Portable(s) : _____

Pour les élèves mineurs :

Nom et prénom du Père, de la Mère ou du Tuteur : _____

Profession : _____

Etablissement scolaire fréquenté par l'enfant : _____

s'inscrit en *CURSUS INSTRUMENTAL COMPLET*

Instrument : _____ ; _____^{er} cycle, _____ année

Formation musicale : _____^{er} cycle, _____ année

Rappel : La formation Musicale (solfège) est obligatoire en 1^{er} cycle et 2^e cycle !

Pratique collective
(au choix, plusieurs possibles)

- chorale enfants/ado
- chorale adultes
- orchestre
- orchestre BATUCADA
- ensemble mus. traditionnelle
- ensemble de guitares
- musique de chambre
- fanfare

s'inscrit en *COURS COLLECTIF SEUL (hors cursus)*

Cours collectif choisi : _____

Règlement administratif

L'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon (EMIHL) dépend des Collectivités Publiques et s'insère dans le schéma départemental d'enseignement musical ; en conséquence :

RAPPELONS QUE L'INSCRIPTION A L'E.M.I.H.L. A UNE VALEUR DE CONTRAT PASSÉ ENTRE LA STRUCTURE ET L'ÉLÈVE QUI S'ENGAGE A :

- à suivre les cours sur toute l'année scolaire engagée
- à prévenir le professeur en cas d'absence
- à se rendre disponible aux manifestations musicales proposées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des informations mentionnées dans ce document, accepte de se conformer au règlement de l'E.M.I.H.L. **et s'engage à laisser participer l'élève aux différentes activités prévues dans le cadre de son inscription** (sauf excuse valable soumise au directeur) et à acquitter dans les délais impartis, la somme indiquée ci-après, au titre de l'année scolaire 2022-2023.

Montant total des droits d'inscription (voir tarif ci-contre) : _____ Euros.

Toute scolarité commencée donne lieu au paiement intégral des droits d'inscription.

Mode de paiement choisi

- 1 seul versement
- 2 versements : la moitié en octobre et le solde en février.

par **Chèque bancaire** à l'ordre de : Régie mixte CCHL,

les **Chèques vacances** sont aussi acceptés.

AUTORISATION DE DROIT D'IMAGE & DECHARGE DE RESPONSABILITE

Je soussigné(e),
Madame, Monsieur,

.....
autorise mon enfant :

.....
à être photographié(e) et/ou filmé(e) lors d'un reportage photos et/ou vidéo effectué pour l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut Lignon.

&

Décharge « l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut Lignon » de toute responsabilité vis-à-vis de mon enfant en dehors des horaires d'enseignement et m'engage à vérifier la présence d'un professeur avant de laisser mon enfant à l'école.

Si un motif exige que mon enfant quitte l'école avant la fin d'un cours, je remettrais au professeur une autorisation de sortie anticipée, ou l'informerai en début de cours.

Fait à _____ le _____

Signature obligatoire :